

Considérant, la candidature élaborée en partenariat reposant sur la stratégie « **Agir pour une économie de proximité basée sur la qualité** » se déclinant en 7 fiches actions :

- Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation
 - Renforcer l'offre touristique territoriale pour attirer de nouvelles clientèles
 - Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers
 - Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable pourvoyeuse de richesses et d'emploi locaux
 - Produire localement de l'énergie et des matériaux en valorisant les ressources naturelles, les déchets et les sous-produits du territoire
 - Soutenir le développement du marché énergétique et l'usage des matériaux bio-sourcés dans les bâtiments.
- Coopération

Considérant, la délibération du Conseil Régional du 26 juin 2015 votant l'éligibilité du Syndicat Mixte du Pays d'Arles à porter le programme Leader 2014-2020 et attribuant une enveloppe FEADER s'élevant à **2 066 522.00 €**.

Considérant, le calendrier sus-mentionné et la nécessaire prise en compte du Règlement financier régional 2015 et notamment le respect d'un délai d'instruction préalable à inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée régionale,

Considérant, une révision nécessaire du plan de financement original ;

Contenu de la mission d'animation/gestion 2017 :

- Préparer les éléments nécessaires au conventionnement et à la mise en œuvre du dispositif,
- Promouvoir le dispositif sur le territoire, animer les partenariats, faire émerger, accompagner et instruire les dossiers, mobiliser les co-financements, organiser les Comités Techniques et les Comités de Programmation, formaliser des outils d'accompagnement et de suivi. Un animateur à temps complet sur 2017 sera positionné principalement sur ces missions.

- Assurer le suivi administratif et la gestion des dossiers : formaliser des outils d'accompagnement à la gestion, traiter administrativement les dossiers, renseigner des bases de données, contrôler et procéder à la certification de service faits, réaliser les visites sur place, accompagner des porteurs, lien avec les co-financeurs, etc. Un gestionnaire à temps complet sur 2017 sera positionné principalement sur ces missions.

Un chef de projet pilotera et outillera la démarche globale d'animation et de gestion en lien avec les Parcs et l'ensemble des partenaires. Il veillera au respect des procédures et de la piste d'audit. Une intervention à temps partiel est budgétée à raison de 0.1 ETP sur 2017.

<u>Dossier</u>	<u>Montant total des dépenses</u> <u>(origine des financements)</u>
Equipe technique LEADER 2014-2020 Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017 Salaires et charges : 90.629,40 € 1 ETP pour la gestion 1 ETP pour l'animation 0.1 ETP Chef de projet Charges induites : 13.594,41 € (forfait de 15% des frais de personnel directs) Frais de déplacement : 5.000 € Frais de traiteur : 2.325 € Autres frais de réception : 608,94 € Publication dans un journal d'un 2 pages sur le dispositif LEADER : 1.403,62 € Annonce dans un journal du forum LEADER : 712,80 € Frais de communication : 16.400 €	130.674,17 € (78.404,50 € de FEADER ; 52.269,67 € de Région)

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1 - **APPROUVER** les déclinaisons financières telles que révisées ci-dessus pour l'année 2017,
- 2 - **SOLLICITER et ACCEPTER** des subventions auprès de l'Autorité régionale de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional,
- 3 - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous contrats, conventions ou autres documents devant intervenir avec les différents partenaires financiers concernant la gestion du dispositif,
- 4 - **PRECISER** que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

